

Rentrée
2018

CONSERVATOIRE

à rayonnement
intercommunal

BÉLA BARTÓK
DU GRAND VILLENEUVOIS



ÉDITO

L'école de musique et de danse du Grand Villeneuvois est aujourd'hui devenue le Conservatoire à rayonnement intercommunal Béla Bartók. Le choix du célèbre compositeur hongrois, fruit d'un long travail de collaboration entre les élus et l'équipe enseignante, s'explique à bien des égards. En raison de l'égle importance donnée à la musique et à la danse, de sa préoccupation permanente des traditions rurales qu'il a incorporées dans ses œuvres et de son immense œuvre pédagogique notamment à l'égard des enfants, il nous a semblé correspondre aux préoccupations culturelles de notre territoire.

Ce classement nous confère plusieurs responsabilités : un devoir d'exigence notamment dans la programmation, un souci d'excellence dans l'enseignement proposé et la nécessité d'un rayonnement sur l'ensemble du territoire de la CAGV. Ces impératifs sont autant de défis que nous sommes prêts à relever dès à présent.

Cependant, la culture doit rester accessible à tous. C'est pourquoi les tarifs demeurent modérés au regard des charges supportées par le conservatoire et malgré les difficultés financières que notre territoire et notre agglomération ont connues. C'est le prix d'une culture ancrée sur son territoire et qui permet, chaque jour, de changer la vie de ceux qui la partagent.

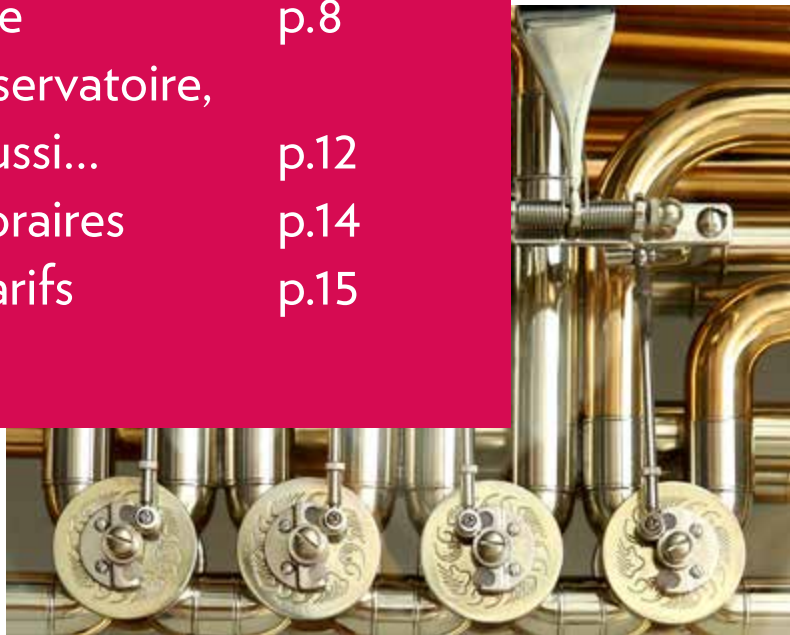
Patrick Cassany,
Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Villeneuvois

Laurence Lamorlette,
Vice-présidente déléguée à la Culture

Béatrice Delléa,
Conseillère déléguée à l'Enseignement artistique

SOMMAIRE

La musique	p.4
La danse	p.8
Le conservatoire, c'est aussi...	p.12
Les horaires	p.14
Les tarifs	p.15





LA MUSIQUE

Le pré-cycle

S'adressant aux plus jeunes, ce cours favorise le développement sensoriel. Les univers culturels et artistiques sont abordés de manière ludique. On y découvre simultanément le rythme, la voix, l'espace, l'écoute, la création et le corps.

Le jardin artistique : pour les 4 ans

Le cours de 45 minutes est proposé le mercredi après-midi.

Il est assuré par un enseignant ouvert sur les 3 disciplines (musique, danse et théâtre).

L'éveil artistique : pour les 5 ans

Il s'agit d'une séance d'une heure assurée par deux enseignants qui, ensemble, abordent les 3 disciplines musique, théâtre et danse. Un cours a lieu le mardi à 17 h 30 et l'autre le mercredi à 13 h 30.

Durant l'année, les équipes pédagogiques s'organisent pour présenter les instruments par petites séances.

L'initiation artistique : pour les 6 ans musiciens

L'initiation est composée d'un cours de musique et d'un cours d'initiation instrumentale de 30 minutes par semaine.

Les classes à horaires aménagés : de la 6^e à la 3^e

Grâce au partenariat établi avec le collège Anatole-France de Villeneuve-sur-Lot, le Conservatoire est en mesure de proposer des classes à horaires aménagés en musique, à dominante instrumentale ou à dominante vocale. L'orientation se fait à l'issue de la 6^e en fonction du projet de l'élève et du suivi de sa scolarité.

Une plaquette détaillée est en ligne sur les sites Internet de la CAGV et du collège :
www.grand-villeneuvois.fr / webetab.ac-bordeaux.fr/Etablissement/CAFranceVilleneuveLot

Les ateliers de pratique collective

Il existe de nombreux ateliers optionnels réservés aux élèves inscrits dans le cursus instrumental.

Les ateliers suivants sont quant à eux ouverts aux élèves extérieurs :

Le chant choral

Cours en soirée et le mercredi après-midi (séance de 30 min hebdomadaires).

L'orchestre d'harmonie

Ouvert aux instrumentistes à vent ayant au moins deux années de pratique.

Horaires définis à la rentrée



L'orchestre symphonique

Ouvert aux instrumentistes à cordes et à vent ayant pratiqué au moins quatre années.

Horaires définis à la rentrée

L'atelier jazz

Ouvert aux instrumentistes ayant pratiqué au moins quatre années.

Vendredi : 19 h - 20 h

Le club « musiques actuelles »

Ouvert aux chanteurs, même débutants, après audition, et instrumentistes ayant pratiqué au moins trois années. Une priorité est accordée aux instruments amplifiés.

Horaires définis à la rentrée

La musique de chambre

Ouvert aux instrumentistes ayant pratiqué au moins quatre années.

Horaires définis à la rentrée

L'étude d'un instrument : de 7 à 77 ans

Conformément au règlement pédagogique, qui suit les préconisations du ministère de la Culture, l'apprentissage d'un instrument est proposé selon deux approches pédagogiques à choisir* entre l'approche traditionnelle et l'approche orchestrale.

Instruments proposés :

Violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte à bec, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, accordéon, piano, orgue, guitare, guitare électrique, guitare basse, batterie.

Art lyrique

**au terme de 2 années d'inscription en cursus traditionnel. À noter que le conservatoire peut prendre en compte la validation de certains acquis de l'expérience, en formation musicale par exemple*



LE CURSUS MUSICAL

Après 2 années de détermination en cursus traditionnel, 2 possibilités :
(suite à l'évaluation/orientation de fin de 2^e année)

1/ Approche traditionnelle : à partir de 7 ans

Cycle 1 (de 3 à 5 années d'études)

La formation musicale et le chant choral représentent 1 h 30 de cours à la suite par semaine décomposée en trois tranches de 30 minutes chacune : oralité (jeux vocaux et rythmiques), rapport à l'écrit (autonomie et écoute) et chant choral.

L'apprentissage instrumental se pratique lors de cours de 30 minutes par semaine ou en regroupement de deux élèves par heure.

La pratique collective facultative (à partir de la 2^e année d'instrument), une heure par semaine, propose l'ensemble à vent ou à cordes, l'ensemble de guitares, l'ensemble vocal et l'ensemble de flûtes.

Cycle 2 (de 3 à 5 années d'études)

La formation musicale représente 1 h 15 ou 1 h 30 de cours par semaine, décomposée en deux tranches : oralité (jeux vocaux et rythmiques), rapport à l'écrit (autonomie et écoute).

L'apprentissage instrumental se pratique lors de cours de 45 minutes ou 1 h 30 par semaine en pédagogie de groupe de deux élèves.

La pratique collective obligatoire, une à deux heures par semaine, propose l'orchestre symphonique (pour les vents et cordes), l'atelier jazz et la musique de chambre.

Cycle 3 (de 1 à 3 années d'études)

La formation musicale représente 1 h 30 de cours par semaine.

L'apprentissage instrumental se pratique une heure par semaine.

La pratique collective obligatoire, une à deux heures par semaine, propose l'orchestre symphonique, l'atelier jazz et la musique de chambre.

Évaluation

L'établissement fonctionne selon 3 modes d'évaluation : le contrôle continu, le contrôle de mi-cycle (présentation d'un morceau) et l'examen de fin de cycle. Pour ce dernier, le département de Lot-et-Garonne a mis en place un « Parcours artistique diplômant départemental » au sein duquel les élèves sont convoqués dans des centres d'examen sectorisés. Pour le secteur Villeneuve-sur-Lot, les examens peuvent avoir lieu à Monflanquin, Sainte-Livrade-sur-Lot, Fumel ou Villeneuve-sur-Lot.

2/ Approche orchestrale : à partir de 9 ans (et après 2 années de pratique instrumentale)

Cette structure pédagogique concerne les élèves qui, pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes, recherchent une approche pédagogique différenciée beaucoup plus portée sur la pratique collective :

- Un répertoire à dominante « musiques actuelles »
- Un cours de formation musicale intégré au cours d'orchestre
- Un temps de travail sur l'instrument qui s'effectue davantage à l'école qu'à la maison (1 h 30 / semaine à l'école plutôt que 30 minutes).



Cycles 1 et 2 : de 4 à 6 et de 3 à 5 années d'études

L'ensemble instrumental avec formation musicale intégrée (par exemple : un saxophone, une batterie et une guitare) se pratique 45 minutes par semaine en petites formations (trio, quatuor...). La pratique instrumentale dure 45 minutes par semaine en pédagogie de groupe (par exemple : 3 ou 4 saxophones) ou exceptionnellement en cours individuels de 30 minutes.

À noter que les deux cours sont, dans la mesure du possible, organisés à la suite pour permettre un seul déplacement au conservatoire par semaine. Pour l'option facultative, les élèves ont la possibilité de participer aux autres ensembles de pratique collective.

Accueil des élèves adultes : les élèves adultes ne sont pas prioritaires s'agissant des inscriptions. Ils respectent la scolarité musicale ainsi définie.

Évaluation

Au sein du cycle, le contrôle continu est de vigueur. L'année se décompose en deux semestres, à la fin desquels le conservatoire adresse un relevé d'appréciations. L'examen de fin de cycle (1 et 2) devant un jury extérieur consiste en l'interprétation aboutie de 4 morceaux de musique d'ensemble de style différent (justifiant environ 4 années d'étude dans le cycle concerné) et d'un entretien visant à contrôler les connaissances culturelles, la motivation et le projet des élèves.

LA DANSE

Le pré-cycle

Il s'agit d'un cours favorisant le développement sensoriel des enfants. Les univers culturels et artistiques sont abordés de manière ludique. On y découvre le rythme, la voix, l'espace, l'écoute, la création et le corps.

Le jardin artistique : pour les 4 ans

Le cours de 45 minutes est proposé le mercredi après-midi. Il est assuré par un enseignant ouvert sur les 3 disciplines (musique, danse et théâtre).

L'éveil artistique : pour les 5 ans

Il s'agit d'une séance d'une heure assurée par deux enseignants qui, ensemble, abordent les 3 disciplines musique, théâtre et danse. Un cours a lieu le mardi à 17 h 30 et l'autre le mercredi à 13 h 30.

L'initiation artistique : pour les 6 ans danseurs

L'initiation artistique représente 2 cours d'une heure par semaine. L'un aborde l'approche corporelle et l'autre l'approche musicale.

L'initiation : pour les 7 ans danseurs

Ce cours ne s'adresse qu'aux élèves souhaitant préparer leur entrée (l'année d'après) dans le cursus de danse (en danse classique et/ou jazz). Cette initiation comprend 2 cours d'une heure par semaine ainsi que 30 minutes de formation musicale.

Évaluation

Le contrôle continu est de vigueur. L'année se décompose en 2 semestres, à la fin desquels, l'école adresse un relevé d'appréciations. Un travail de restitution (non décisionnel) est présenté chaque fin d'année.

Les cursus de danse classique ou jazz : à partir de 8 ans

Après une année de détermination, les élèves choisissent l'enseignement du classique ou du jazz.

Cycle 1 : de 3 à 5 années d'études

L'entrée se fait entre 8 et 13 ans. Les phases A, B et C durent une année chacune (une 2^e année éventuelle par phase). La phase A, année de détermination, se décompose en 2 cours d'1 h 30 chacun (en classique et en jazz) et 1 cours de formation musicale (30 min). La phase B représente 2 cours d'une heure par semaine. La phase C consiste en 2 cours pour une durée de 2 h 30/semaine.

À noter : une 6^e année dérogatoire peut être demandée (par écrit jusqu'à 8 jours après l'examen) et accordée après étude du dossier pédagogique.

Cycles 2 et 3 : de 3 à 5 années d'études

L'entrée se fait entre 11 et 14 ans pour le cycle 2 et entre 14 et 18 ans pour le cycle 3. Les phases A, B et C durent une année chacune (une 2^e année éventuelle par phase). Elles se décomposent en 2 cours d'1 h 30 chacun.



Options obligatoires

- À chaque avant-dernière semaine précédant les vacances scolaires, le conservatoire organise des séquences spécialisées le vendredi de 19 h 30 à 21 h et le samedi de 10 h 30 à 15 h.
- Cours de pointes d'une heure tous les 15 jours.

Option facultative

- L'atelier chorégraphique (travail de création), de 2 h hebdomadaires, ouvert aux élèves extérieurs (sur audition et entretien de motivation).

Les élèves en perfectionnement (déjà titulaire du CEC) peuvent faire une demande pour être accueillis après acceptation du dossier.

À noter : Une 6^e année dérogatoire peut être demandée (par écrit jusqu'à 8 jours après l'examen) et accordée après étude du dossier pédagogique.

Durant leur scolarité, les élèves évoluent dans chaque cycle à leur rythme personnel (prise en compte individualisée du développement corporel et/ou pédagogique).

Évaluations

Au sein de chaque cycle, le contrôle continu est de vigueur. L'année se décompose en 2 semestres à la fin desquels, l'école adresse un relevé d'appréciations. Un travail de restitution (non décisionnel), faisant office d'entraînement aux productions et aux examens, est présenté chaque fin d'année. L'examen ne concerne que la phase C (fins de cycle) et les élèves jugés prêts à participer. Un diplôme valorise les lauréats des examens de fin de cycle.

Le diplôme de fin de 3^e cycle s'intitule le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC).



Les ateliers

Il existe deux types d'ateliers ouverts aux extérieurs :

L'atelier chorégraphique

Cet atelier de 2 h hebdomadaires met la création au cœur de son activité. Il est accessible aux élèves qui ont validé un premier cycle.

L'atelier d'accompagnement artistique

L'atelier est organisé en cours d'1 h 30 par semaine avec la participation obligatoire de l'option d'AFCMD du cycle 2. Ce cours ne s'inscrit pas dans une esthétique particulière mais oriente la démarche pédagogique et artistique vers un épanouissement individuel en lien avec les disponibilités du corps.


Il est accessible aux élèves justifiant d'au moins 3 années de pratique dans un cursus de danse (sur sollicitation du professeur ou sur demande des élèves).

Spectacles

Regroupant l'ensemble des élèves, un gala de danse est organisé tous les 2 ans (années impaires). En outre, les élèves, individuellement ou par classe, peuvent être sollicités dans le cadre de la saison artistique du conservatoire ou dans le cadre de partenariats.

Toute inscription dans les cours de danse nécessite un certificat médical, le respect des limites d'âges et la cohérence du projet par rapport aux capacités et engagement.





LE CONSERVATOIRE, C'EST AUSSI...

Une saison artistique

Chaque année, une programmation artistique est proposée avec pour objectifs de :

- offrir une saison artistique aux habitants du territoire. En 2016/2017, ce sont plus de 10 000 spectateurs qui sont venus applaudir les artistes qu'ils soient en herbe ou de notoriété internationale. Le conservatoire est intervenu en zone rurale dans les 19 villages de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois ;
- permettre aux élèves de se produire le plus souvent possible, ce qui fait partie de l'apprentissage musical ou chorégraphique ;
- faire découvrir la musique et la danse dans ses aspects les plus ouverts en diversifiant les genres, les styles et les formats de restitution (jazz, symphonies, récital, rock, gala, musique de rue, etc.) ;
- partager la scène avec les ensembles locaux ou associatifs dans le cadre de partenariats favorisant le lien social sur le territoire ;
- permettre aux élèves d'être en contact pédagogique et artistique avec de grands artistes français et internationaux (Julien Lestel, Xavier Gagnepain, Anne-Marie Sandrini, Gustavo Beytelmann, la compagnie YMA, etc.).

Des interventions en milieu scolaire

Dans le cadre du programme d'accès à la culture au plus grand nombre, le conservatoire marque largement sa présence dans les établissements scolaires du territoire.

Les actions de dumistes

Grâce à leur double compétence en musique et en théâtre, deux dumistes travaillent à la réalisation de projets pédagogiques et/ou artistiques initiés par les professeurs des écoles après validation de l'Éducation nationale.

Ainsi, chaque année en moyenne, 600 élèves des écoles primaires et maternelles bénéficient de la présence régulière des dumistes.

À noter que certains projets se déroulent dans le cadre de l'OCCE et donnent lieu à des restitutions au théâtre Georges-Leygues ou sur des scènes nationales (Périgueux en 2016).

La découverte instrumentale

Les écoles maternelles qui se situent dans le cadre de la politique de la ville sont invitées chaque année au conservatoire pour permettre aux élèves de découvrir les instruments des trois grandes familles, et rien de mieux pour cela que de les essayer.



La présentation des classes CHAM aux enfants de CM2

La tradition consiste à proposer chaque année à l'ensemble des enfants de CM2 du territoire une présentation des classes CHAM à l'occasion d'une audition.

Les orchestres à l'école

Depuis la rentrée 2016, trois orchestres ont été installés dans les établissements suivants :

- collège Gaston-Carrère de Casseneuil (fonctionnement en autonomie)
- école Paul-Bert de Villeneuve-sur-Lot
- école Jean-Jaurès de Villeneuve-sur-Lot
- école Marceau-Esquieu de Saint-Antoine de Ficalba

L'occasion est ainsi offerte à 60 enfants de pratiquer 2 fois par semaine en cours (un cours technique et une séance d'orchestre) et d'emporter les instruments à la maison.

Avec ce dispositif, c'est un peu le conservatoire qui se déplace chez les élèves.

Les itinéraires culturels

Le Centre culturel Jacques-Raphaël-Leygues met en place une action qui consiste à mettre en relation pédagogique un artiste et une classe d'école. Le conservatoire est partenaire de ce dispositif par l'intermédiaire de ses enseignants.

HORAIRES

Accueil du public

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14 h - 20 h 30
Mercredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 15 - 20 h 30
Samedi : 8 h 30 - 16 h

Horaires du secrétariat

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14 h - 18 h
Mercredi : 9 h - 12 h / 14 h - 18 h

Le conservatoire est fermé pendant
les vacances scolaires et les jours fériés



Inscriptions

Toutes les demandes d'inscription seront enregistrées à partir du samedi 23 juin 2018 sur le registre de liste d'attente, le principe étant que les affectations interviennent aussitôt une place déclarée vacante. Les adultes sont les bienvenus mais les enfants restent prioritaires.

En ce qui concerne les cursus de danse, il sera demandé un certificat médical rédigé par un médecin du sport.

Il sera donné une réponse écrite (par mail ou par courrier) à toutes les demandes.

La reprise des cours est fixée au lundi 17 septembre 2018 (le 10 septembre 2018 pour les classes CHAM).

TARIFS

Habitants CAGV

TARIFS / QF	0 € ≤ QF ≤ 490 €	491 € ≤ QF ≤ 900 €	901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF ≥ 1 501 €
Précycle musique/ danse, éveil Artistique	18 €	70 €	80 €	90 €	100 €	110 €
Cursus musique / Initiation musicale traditionnel ou alter- natif	18 €	100 €	130 €	170 €	200 €	245 €
Cursus danse classique, jazz, atelier accompa- gnement artistique	18 €	100 €	130 €	170 €	200 €	245 €
Adulte formation musicale	18 €	70 €	80 €	90 €	100 €	110 €
Adulte cours instru- ment et art lyrique (en cursus ou non)	18 €	140 €	180 €	230 €	280 €	345 €
Ateliers*	18 €					
Location Instruments	70 €/an					

Habitants hors CAGV

Précycle & formation musicale seule	325 €
Cursus musical (tradi- tionnel ou alternatif)	696 €
Cursus danse (clas- sique – jazz) Atelier d'accompa- gnement artistique	696 €
Ateliers*	18 €
Location d'instrument	70 €/an

*Ateliers : orchestres, chorales, ateliers de musiques actuelles, ateliers jazz, atelier création, groupes de musique d'ensemble (notamment au sein du cursus alternatif). L'atelier « pointes » fait partie du cursus danse classique.

Les tarifs comprennent les frais de dossier (18 €).

Les élèves inscrits en Cham s'acquittent du versement de la tranche 1 (tarif Agglo) et bénéficient d'un prêt d'instrument le temps de leurs études au conservatoire.

À partir du 1^{er} décembre, les élèves nouvellement inscrits bénéficient d'une réduction calculée au prorata des mois manqués (par 10^e).

Pour le calcul des tranches, il est demandé de présenter l'avis d'imposition de l'année n-1 et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Modes de paiement autorisés : espèces, chèques bancaires, chèques vacances, prélèvement bancaire automatique lorsque le montant est supérieur à 100 € (10 prélèvements autorisés).

La carte d'étudiant permet de bénéficier des tarifs enfants jusqu'à l'âge de 23 ans.

**Conservatoire Béla Bartók
à rayonnement intercommunal
du Grand Villeneuvois**

2, avenue Jean-Claude Cayrel

47300 Villeneuve-sur-Lot

Tél. : 05 53 41 52 52

conservatoire@grand-villeneuvois.fr

Copyrights photos :

Bernard OBRY



CONSERVATOIRE

à rayonnement
intercommunal

BÉLA BARTÓK
DU GRAND VILLENEUVOIS